



Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 20 mars 2024 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

Madame Agnes McKell, mairesse de la municipalité de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Monsieur André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Madame Christine McAleer, mairesse de la municipalité d'Ormstown
Madame Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Monsieur Gérald Beaudoin, maire de la municipalité du canton de Havelock
Monsieur Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Madame Linda Gagnon, mairesse de la municipalité du canton de Dundee
Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
Monsieur Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
Monsieur Pierre Poirier, maire de la municipalité du canton de Godmanchester
Monsieur Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Monsieur Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Monsieur Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin

Est également présent :

Monsieur Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024 ET PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent, apporte une correction à la résolution n° 10658-02-24 adoptée à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante:

La résolution n° 10658-02-24 se lit comme suit:

ATTENDU la nécessité d'effectuer le remplacement d'un système de ventilation au 1^{er} étage;

ATTENDU l'offre de services professionnel de *Shellex Groupe Conseil* afin de réaliser les plans et devis pour effectuer le remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monsieur Mark Wallace
Appuyé par : Madame Deborah Stewart et résolu unanimement,

D'attribuer le contrat de plans et devis Ventilation - Remplacement systèmes CVCA-2 & 7 à *Shellex Groupe Conseil* au montant de 29 550 \$ taxes incluses.

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-190-00-524 « Maintien des actifs » du volet « Gestion du bâtiment » du budget 2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Or, on devait lire:

ATTENDU la nécessité d'effectuer le remplacement d'un système de ventilation au 1^{er} étage;

ATTENDU l'offre de services professionnel de *Shellex Groupe Conseil* afin de réaliser les plans et devis pour effectuer le remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monsieur Mark Wallace
Appuyé par : Madame Deborah Stewart et résolu unanimement,

D'attribuer le contrat de plans et devis Ventilation - Remplacement systèmes CVCA-2 & 7 à *Shellex Groupe Conseil* au montant de 33 975,11 \$, taxes incluses.

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-190-00-524 « Maintien des actifs » du volet « Gestion du bâtiment » du budget 2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

La résolution n° 10658-02-24 est dûment modifiée en conséquence.

10671-03-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monsieur Mark Wallace
Appuyé par : Madame Deborah Stewart et résolu unanimement,

Que le procès-verbal de la séance du 21 février 2024 soit adopté en tenant compte du procès-verbal de correction.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉ À HUNTINGDON, ce 21 mars 2024



M. Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier